



doublons d'indemnites victime

Par **droitobut**, le **07/06/2019** à **08:40**

bonjour

une personne aynat prêté son véhicule en état de cause et en sachant que la personne avait bu avec lui et ne possédant pas de permis, s'est vu réclamer 1500e pour de la casse matériel et 1400e pour les 6 j d'ITT de la personne, sachant que ce monsieur qui a conduit est rentré dans une voiture garée.

Il a reconnu tous ses torts

l'assurance du propriétaire du véhicule a payé pour le monsieur mais lui réclame la somme du préjudice matériel et moral

la 2eme personne responsable pour laquelle la victime s'est portée partie civile a réclamé 1400e pour son préjudice moral auprès du tribunal? Pour elle 600e pour sa fille et 400e pour le propriétaire de la voiture qu'elle conduisait qui n'est autre que son copain

elle a tout obtenu...la 1ere personne voudrait savoir vu que ce n'est pas lui qui conduisait et que les 1400e de préjudice pour l'itt de 6 j a été réclamé au tribunal sil est en droit de demander à son assurance de se faire rembourser les 1400e puisque dans la logique des choses la victime ne peut demander 2 fois le même préjudice?

Cordialement